

Les Arsenaux canadiens Ltée

quelque chose qui ne l'a pas été auparavant. C'est pourquoi je dis qu'il aurait fallu un accord direct entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la détermination des obligations du successeur.

Dans l'ensemble, la société SNC fait preuve de bonne foi. Elle fait une acquisition importante ici car le rendement des Arsenaux canadiens n'est pas bien loin de représenter l'équivalent du total de la production de la SNC il y a un an ou deux seulement. C'est donc une acquisition majeure pour la SNC, mais elle semble l'aborder dans un esprit constructif. Le gouvernement du Canada aurait pu imposer à la SNC un lien légal avec le gouvernement du Canada dans l'accord de vente. La SNC ne pouvait conclure une entente légale avec le syndicat, mais celle-ci n'aurait de toute façon pas été accréditée légalement après la vente tant que la reconnaissance n'aurait pas été accordée. Le gouvernement du Canada aurait pu préciser dans le contrat que la SNC respecterait le contrat en vigueur jusqu'à ce que le nouveau syndicat soit constitué, qu'une nouvelle convention soit signée, ou fixer une date de transition dans un an environ pour donner au syndicat tout le temps voulu pour obtenir son accréditation et une nouvelle convention, ou pour laisser la possibilité aux travailleurs de s'y opposer. Deuxièmement, le gouvernement du Canada aurait dû également exiger qu'en cas de conflit au cours de cette période de transition, SNC accepte de recourir à l'arbitrage s'il n'était pas possible de s'entendre autrement.

● (1230)

Je rappelle au ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), qui est responsable de ce projet de loi que, pendant longtemps, les représentants du syndicat n'ont pas réussi à rencontrer les dirigeants de SNC. Quand j'ai rencontré ces derniers, je leur ai suggéré de le faire rapidement. Ils n'ont pas vu l'entente d'achat ou l'accord de principe avant que cette affaire ne soit renvoyée au comité législatif, mais il était trop tard, monsieur le Président. Je me réjouis que cela ait fini par se faire, mais comme nous l'avons constaté dans le cas de la société de Havilland, il est inutile de garder ces renseignements secrets.

L'autre jour, j'ai assisté à une conférence de gestionnaires publics où l'un des ateliers avait pour thème: «Consultez le public, mais ne lui dites rien». C'est ce que le gouvernement fait trop souvent. Il se dit pour la concertation, mais n'est pas disposé à communiquer le moindre renseignement. Il ne peut donc pas y avoir de véritable consultation. Je sais que mon collègue avait une autre question à poser au sujet des pensions, mais peut-être mes propos ont-ils répondu à la principale question qui l'intéressait.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on me permettra de faire quelques commentaires sur ce projet de loi, ayant participé, comme on le sait, à maintes reprises au débat. Étant donné l'absence de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui est appelé en dehors de la ville aujourd'hui pour affaires parlementaires, il m'a demandé en son nom de faire quelques commentaires concernant le projet de loi C-87 et la privatisation de la société d'État Les Arsenaux canadiens Limitée par vente à la SNC.

Monsieur le Président, on sait que le gouvernement élu en 1984 voulait respecter sa promesse de privatiser certaines compagnies et avait même proposé de privatiser un nombre important de sociétés de la Couronne.

On peut facilement retourner en arrière et regarder quel est le bilan à ce jour de cette politique de privatisation et se demander aussi comment cela a fonctionné et, dans le cas qui nous préoccupe, la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, si cela a été jusqu'à maintenant une réussite, un exercice qui a été bénéfique pour les Canadiens. Et c'est surtout là-dessus que je voudrais faire quelques commentaires.

On sait, monsieur le Président, que depuis l'annonce de la politique de privatisation, un secrétariat a été établi au Conseil du Trésor, qui est dirigé par M. Basil Bénéteau, ancien vice-président du conseil d'administration de la Northern Telecom Limitée. Il a comme adjoint M. Lawrence J. O'Toole, précédemment coordonnateur fédéral du développement économique de l'Ontario, et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a choisi la société Salomon Brothers comme conseiller financier auprès du groupe de travail. Alors, on a un secrétariat à la privatisation et il est occupé, j'imagine, à mettre en oeuvre les critères que le gouvernement a établis, savoir, comment privatiser, qui privatiser et quelles sont les conditions de cette privatisation.

On sait à ce jour que la Northern Transportation Company a été privatisée, monsieur le Président. On sait aussi que la de Havilland a été privatisée. Cela a été moins bien réussi parce que la transaction de Havilland-Boeing a été quelque peu mêlée, embrouillée, cela a été un petit peu difficile. Il y a même eu nécessité d'un débat d'urgence ici, à la Chambre, et je pense que le gouvernement là-dessus a appris quelque chose au niveau de la privatisation. Il y a eu évidemment récemment la vente de Pêcheries Canada en Gaspésie pour la somme de cinq millions de dollars, une compagnie qui fait de la transformation des produits de la mer, et la plus récente, c'est celle devant nous, l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée à la SNC.

On sait, monsieur le Président, qu'à la deuxième lecture on avait demandé, le député de Glengarry—Prescott—Russell avait, à maintes reprises et nous l'avons appuyé, demandé deux choses. L'une c'est: Est-ce que le gouvernement a consulté les employés de Les Arsenaux canadiens Limitée avant de passer à la privatisation?

Et la deuxième question que nous nous posions: Si oui, quel est le résultat de cette consultation et quelles sont les préoccupations des employés?

Nous savons, de bonne source, des syndicats et des employés, qu'il n'y avait pas eu de consultation des employés et qu'ils étaient inquiets à savoir quel serait le sort réservé à leur fonds de pension, par exemple, et en particulier aussi, quel était leurs plans de carrière au niveau de la nouvelle compagnie qui achetait Les Arsenaux canadiens Limitée?

Monsieur le Président, on a demandé à ce moment-là de nous donner un rapport qui avait été commandé par le gouvernement, un rapport qui apparemment contenait des détails sur la transaction, un rapport préparé par M. Arthur Andersen, et on nous a dit non.

Alors, je me souviens d'avoir fait des discours ici à la Chambre, monsieur le Président, au stade de la deuxième lecture, en